

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-419 du 31 Décembre 1990

portant nomination de Monsieur l'Ambassadeur Lucien TONOUKOUIN, en qualité de Directeur du Protocole d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
 - VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
 - VU la Loi Constitutionnelle N°90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
 - VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition ;
 - VU le Décret N°90-185 du 20 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Décembre 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Est nommé Directeur du Protocole d'Etat Monsieur l'Ambassadeur Lucien TONOUKOUIN.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,

Le Ministre des Finances,

Théophile NATA

Paul DOSSOU

Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 PM 4 HCR 4 CS 2 SGG 4 MF-MAEC 8 Autres Ministères
15 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 10 DPE-DLC-INSAE 3 IGE 3 DCCT 1 GCONB 1 UNB-
FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORB 1 Intéressé 1.-